

HORAIRES DES ECOLES

Semaine des 4 jours: lundi - mardi - jeudi - vendredi

- **Croix Calteau**: 8h45-11h45 et 13h30-16h30

- **Basses-Roches** : 8h30-12h00 et 13h45-16h15

GARDERIE

Enfants scolarisés en Maternelle

Ecole Maternelle de La Croix Calteau

Attention ! Entrée Impasse de la Gare

Enfants scolarisés en Élémentaire

Ecole Élémentaire des Basses-Roches

à la chapelle, 14 rue de l'École

Le matin et le soir :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis:

- matin : 7 h 30 à 8 h 20

- soir : après la classe jusqu'à 18 h 30 précises

Une surveillance aux devoirs (et non pas une aide), réalisée par le personnel municipal, est susceptible d'être mise en place dans les salles de classe de 17h00 à 18h00.

➔ Les enfants doivent **obligatoirement** être accompagnés et confiés à la personne qui assure l'accueil.

Les enseignants ne prenant les élèves en charge qu'à partir de 8 h 20 pour l'école élémentaire et 8 h 35 pour l'école maternelle, tout enfant qui arrivera avant cette heure à l'école sera, pour raison de sécurité, systématiquement inscrit en garderie, avec facturation aux familles.

☞ Tarifs à la présence

- le matin	1,00 €
- le soir jusqu'à 17 h 30	1,00 €
-le soir après 17h30	2,10 €
- le matin et le soir avant 17h30	2,00 €
- le matin et le soir après 17 h 30	2,90 €

Tarifs au forfait mensuel

- le matin	17 € 00
- le soir	17 € 00
- matin et soir	31 € 00



Le choix du forfait est un engagement sur l'année scolaire complète (pas de changement de formule d'un mois à l'autre). Il est possible de choisir des formules de tarifs différentes au sein d'une même famille.

Goûter : Fourni par les parents.

Pour la maternelle uniquement : Le goûter doit être simple et pratique à manger.

En raison du nombre important d'enfants à la garderie du soir, nous vous demandons de mettre les produits frais dans un sac de congélation transparent à part du sac de goûter.

Notez le nom et prénom de votre enfant sur le sac de congélation transparent et sur le sac du goûter.

Les sacs de goûter ne seront plus ouverts le matin. Pensez donc à sortir le sac transparent et à le mettre dans la caisse spécifique "Produits frais".

CANTINE SCOLAIRE

3,30 € le repas

(2,10 € sous conditions : revenu fiscal de référence inférieur à 13000€ pour une personne seule et à 16000€ pour 2 personnes). Les familles susceptibles de bénéficier de ce tarif doivent se procurer en mairie, un imprimé à retourner dûment rempli, avec l'avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017 **de chaque adulte vivant au foyer**.

1/ Repas standard avec viande (poulet, porc, bœuf, veau...)

2/En alternative au repas de standard, un repas de substitution sans viande, à base de poisson, steak végétal, œufs... est proposé, **sur une inscription à l'année**.

Les enfants qui restent à la cantine doivent obligatoirement être réinscrits en Mairie à chaque rentrée scolaire. **L'inscription ne pourra pas être prise en compte s'il subsiste des factures impayées.**

FACTURATION et REGLEMENT

La facture (garderie + cantine) est adressée à domicile une fois le mois écoulé et le règlement doit être effectué :

- 1) Par chèque ou en espèces à la mairie avant la date indiquée sur la facture
- 2) Par prélèvement automatique = renseignements en Mairie
- 3) Par carte bancaire sur internet - www.lachausseesaintvictor.fr

(Conserver les factures pour la déclaration de revenus, aucune attestation ne sera fournie).

En cas de difficultés, vous adresser à l'assistante sociale du Conseil Général (Tél. 02.54.51.32.32).

CENTRE DE LOISIRS

L'Accueil de loisirs (3 à 13 ans)

L'Accueil de loisirs est une structure qui accueille les enfants âgés de 3 à 13 ans les mercredis et les vacances scolaires.

Il est divisé en deux pôles: primaire (au 3 ter rue de la Poste) et maternel (rue de la Gare). L'été, tous les enfants sont accueillis sur un même site à l'école des Basses Roches. Des camps et des nuits au centre sont proposés lors de la saison estivale.

L'Accueil de loisirs accompagne les enfants dans leur développement en proposant une grande diversité d'activités : chant, danse, jeux sportifs, sorties culturelles, activités manuelles, énigmes, etc. Il a un rôle important dans l'apprentissage du « vivre ensemble » et encourage les enfants à respecter l'environnement qui les entoure, humain, matériel, naturel. L'attention est centrée sur les besoins de l'enfant et le respect de chaque individu.

Bureau de la direction – Hervé LEMAIRE

3 ter rue de la Poste

Ouvert au public le lundi, mardi et mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Fermé jeudi et vendredi.